

SERVICE / DIVISION	Service des finances / Administration	No SD SD-2023-1999						
OBJET	Recommander au conseil de prendre acte du rapport de reddition de comptes pour l'exercice 2022 ainsi que les affectations requises pour approbation en vertu de la Politique de gestion des réserves financières, des fonds réservés, de l'excédent de fonctionnement non affecté et provision pour dépenses imprévues							
No dossier(s) interne(s) : No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) :								
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)								
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS <p>La Politique de gestion des réserves financières, des fonds réservés, de l'excédent de fonctionnement non affecté et provision pour dépenses imprévues (la Politique) prévoit à l'article 5 que le Service des finances doit déposer annuellement pour information au conseil municipal un rapport de reddition de comptes sur l'utilisation faite durant la dernière année des réserves financières, des fonds réservés et de l'excédent de fonctionnement affecté. Ce rapport pour l'année 2022 est présenté en annexe.</p> <p>Dans le but d'alimenter et maintenir les réserves financières, les fonds réservés et les excédents de fonctionnement accumulés nécessaires à la stabilité financière de la Ville, la Politique prévoit à l'article 4.3.3 le mécanisme d'affectation annuelle de l'excédent de fonctionnement de l'exercice, et ce, après le dépôt des états financiers au conseil municipal. Ainsi, en application de la Politique de gestion, les affectations suivantes sont requises:</p> <table data-bbox="146 954 1347 1061"> <tr> <td>Réserve financière pour la stabilisation des dépenses fluctuantes - Déneigement</td> <td style="text-align: right;">8 279 822 \$</td> </tr> <tr> <td>Réserve financière pour la stabilisation des dépenses fluctuantes - produits chimiques</td> <td style="text-align: right;">372 196 \$</td> </tr> <tr> <td>Réserve financière pour le paiement comptant d'immobilisations</td> <td style="text-align: right;">26 028 484 \$</td> </tr> </table> <p>Le solde résiduel de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2022, demeure à l'excédent de fonctionnement non affecté. Au 2 mai 2023, le solde de l'excédent non affecté, après les affectations ci-dessus, est de 52 400 983 \$. Ce montant est supérieur au seuil prévu à la Politique de gestion qui est fixé à 2,5% des revenus de fonctionnement indiqués au budget, soit 26,4 M\$ pour l'exercice 2023.</p>			Réserve financière pour la stabilisation des dépenses fluctuantes - Déneigement	8 279 822 \$	Réserve financière pour la stabilisation des dépenses fluctuantes - produits chimiques	372 196 \$	Réserve financière pour le paiement comptant d'immobilisations	26 028 484 \$
Réserve financière pour la stabilisation des dépenses fluctuantes - Déneigement	8 279 822 \$							
Réserve financière pour la stabilisation des dépenses fluctuantes - produits chimiques	372 196 \$							
Réserve financière pour le paiement comptant d'immobilisations	26 028 484 \$							
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS								
ASPECTS FINANCIERS <p>Le rapport de reddition de comptes joint à ce sommaire décisionnel présente l'information requise par la Politique pour chacune réserves financières, fonds réservés ainsi que pour les excédents de fonctionnement affecté et non affecté.</p> <p>Le rapport de reddition de comptes présente également chacune des étapes du mécanisme des affectations annuelles prévu à la Politique.</p>								
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS								
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES NE S'APPLIQUE PAS								
CADRE NORMATIF La Politique de gestion des réserves financières, des fonds réservés, de l'excédent de fonctionnement non affecté et provision pour dépenses imprévues.								
REMARQUE(S)								

SERVICE / DIVISION	Service des finances / Administration	No SD SD-2023-1999
<p>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</p> <p>de recommander au Conseil :</p> <p>de prendre acte du rapport de reddition de comptes pour l'exercice 2022, prévu à la Politique de gestion des réserves financières, des fonds réservés, de l'excédent de fonctionnement non affecté et provision pour dépenses imprévues.</p> <p>d'approuver les affectations suivantes, suite au dépôt des états financiers 2022, et ce, tel que prévu à la Politique de gestion des réserves financières, des fonds réservés, de l'excédent de fonctionnement non affecté et provision pour dépenses imprévues.</p> <ul style="list-style-type: none">- Réserve financière pour la stabilisation des dépenses fluctuantes - Déneigement : 8 279 822 \$- Réserve financière pour la stabilisation des dépenses fluctuantes - Produits chimiques : 372 196 \$- Réserve financière pour le paiement comptant d'immobilisations : 26 028 484 \$		